

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

PRESENT(E) S : M. RONCOLI, Maire, M. GERARD, MERINO, Mmes AUGÉY, CABANNES, DUCOS M., Adjoints, Mmes DUCOS P., GACHES-PEDUCASSE, HILT, MONCOT, M. CASTAGNET, CLAVERES, DUCOS X., LECOURT, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAGUY, Conseillère Municipale à Mme HILT, Conseillère Municipale ; Mme PATROUILLEAU, Conseillère Municipale à Mme MONCOT, Conseillère Municipale ; M. BELTRAN, Conseiller Municipal à M. GERARD, Adjoint ; M. TAILLEUR, Conseiller Municipal à M. CASTAGNET, Conseiller Municipal

ABSENTS EXCUSES : M. GYSBERS, Conseiller Municipal.

Madame MONCOT, Conseillère Municipale, est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Election des déléguées du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du 27 septembre 2020.

Monsieur Robert RONCOLI, Maire, a ouvert la séance. Madame Anne-Marie MONCOT, Conseillère Municipale a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et a dénombré dix-huit Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par Monsieur Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents, à savoir Mesdames DUCOS Michèle, GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie, HILT Roxanne et Monsieur CASTAGNET Stéphane.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire a indiqué que le Conseil Municipal de Fargues devait élire cinq délégués et trois suppléants.

Monsieur le Maire indique le résultat de l'élection des délégués et de leurs suppléants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18

Une liste « Commune, lieu de démocratie » s'est présentée, elle comprend :

Membres titulaires :

- Sandrine AUGÉY
- Bruno GERARD
- Nathalie CABANNES
- Jean-Jacques MERINO
- Michèle DUCOS

Membres suppléants :

- Oliver GYSBERS
- Anne-Marie GACHES-PEDUCASSE
- Gilles LECOURT

Résultat de l'élection :

Liste « Commune, lieu de démocratie » :

Nombre de suffrages obtenus..... :18

Nombre de délégués titulaires obtenus... : 5

Nombre de délégués suppléants obtenus : 3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.